

Questions orales

[Traduction]

**LA DOCUMENTATION RELATIVE À LA PUBLICITÉ POUR
LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES****Motion n° 239—M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance échangée entre des médecins particuliers ou des associations médicales provinciales ou fédérales et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou les fonctionnaires de son ministère concernant la publicité faite aux produits pharmaceutiques depuis trois ans.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, cette motion n'est pas acceptable au gouvernement, étant donné que les documents demandés seraient trop volumineux et que leur préparation coûterait trop de temps et trop d'argent. Je prie donc le député de retirer sa motion.

M. l'Orateur: La motion est-elle retirée? Retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

M. l'Orateur: Les autres avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

● (1450)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES**LA QUESTION DE L'ÉTAT D'URGENCE AUX TERMES DU
BILL C-236—DEMANDE D'EXPLICATIONS**

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre est-il d'avis qu'il y a urgence actuellement sur le plan national, aux termes de l'article 11 du bill C-236 sur la répartition obligatoire des approvisionnements d'énergie au Canada?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne sais trop si je puis parler d'un bill dont un comité est actuellement à faire l'étude.

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Comme je le disais au comité, il se peut que la situation devienne urgente au cours de l'hiver.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à ma question et de me dire s'il est d'avis qu'il y a urgence actuellement sur le plan national aux termes de cette partie de la loi?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, certes, de graves difficultés surgissent dans plusieurs régions du pays du fait de l'insuffisance des approvisionnements et, sans le recours à la mesure à l'étude, le gouvernement est incapable d'y remédier.

[M. l'Orateur.]

M. Stanfield: Comme le bill accorde des pouvoirs au gouvernement en vue d'une répartition obligatoire seulement en cas d'urgence sur le plan national et que le ministre n'est pas prêt à dire que cette urgence existe, nous dirait-il comment il se propose de remédier à la pénurie de mazout de soute, par exemple, en Colombie-Britannique, puisque le bill à l'étude ne saurait accorder de pouvoirs au ministre sauf en cas d'urgence et que le ministre n'est pas prêt à dire que cette urgence existe?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je sais gré au chef de l'opposition de reconnaître, si tardivement que ce soit, que sa temporisation et celle de son parti ont eu de graves répercussions dans diverses régions du Canada, notamment dans le sud de la province de la Colombie-Britannique.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, étant donné que le ministre a choisi de m'accuser au lieu de répondre à ma question.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement car je suppose que le ministre n'est pas disposé à admettre qu'il existe un état d'urgence nationale aux termes de ce bill et que celui-ci ne comporte aucun pouvoir si ce n'est une déclaration d'état d'urgence, et j'aimerais savoir, monsieur l'Orateur, comment, dans ces conditions, le ministre envisageait de résoudre ces problèmes importants sur le plan local, s'il n'est pas disposé à admettre que la situation actuelle lui permettra d'avoir recours à ces pouvoirs.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le député se sent donc coupable. Le bill prévoit la création d'un Office de répartition des approvisionnements d'énergie, qui sera chargé précisément d'étudier la situation qui existe dans le pays et de conseiller le gouvernement. La première mesure à prendre, une fois ces pouvoirs accordés, serait de former l'Office et de lui demander de faire un rapport à jour sur toutes les plaintes reçues des opposants, notamment celles du député de Kent-Essex et du député de Carleton-Charlotte, pour déterminer si cette déclaration doit être faite.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence va donner la parole au chef de l'opposition, puis clore la première série de questions, avant d'en revenir aux questions supplémentaires relatives à ce sujet important et intéressant.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je veux simplement dire ...

Des voix: Posez votre question!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Hees: Silence, sauvages que vous êtes!